

Déclaration préalable

Constructions et travaux non soumis à permis de construire

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les déclarations portant sur des aménagements non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 16703.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Depuis le 1^{er} septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ».

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration⁽¹⁾.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D P 02742625A0032
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le 24/06/2025

Sonia MIKOLAJCZYK
Maire



Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

☒ à l'Architecte des Bâtiments de France

Vous êtes une personne morale

Dénomination

GEF

Raison sociale

GROUPE ENERGETIQUE FRANCAIS

N° SIRET

8 8 2 6 7 4 2 8 6 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale :

Nom

MORYOUSSEF

Prénom

MICKAEL

Le terrain

Localisation du (ou des) terrain(s)

⁽¹⁾ Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 14 Voie : Rue Jules Villegas

Lieu-dit :

Localité : Neaufles Saint Martin

Code postal : 2 7 8 3 0

Références cadastrales⁽²⁾ :

⁽²⁾ Si votre projet porte sur plus de 3 parcelles cadastrales, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes Références cadastrales complémentaires.

Préfixe : 0 0 0 Section : A E Numéro : 3 3 5 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 870

Description de votre projet ou de vos travaux :

Mise en place d'isolation thermique depuis l'extérieur de la maison par l'installation de panneaux de polystyrène expansé (PSE) d'une épaisseur de 12 cm sur les 3 façades de la maison. Avec la couleur Ral 9010 blanc le type de l'enduit sera taloché.